

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 22 juillet 2024

Membres en exercice :  
9

Date de la convocation: 18/07/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP*

Présents : 7

**Présents :** Michel PHILIP, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 7

Pour: 7

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

**Absents:** Guy ALBRAND

**Secrétaire de séance:** Nathalie UBAUD

### Objet: Attribution du marché pour la requalification et l'extension de l'école communale - DE\_2024\_037

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour la requalification et l'extension de l'école de Venterol a été lancé après un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée (art. 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et art. 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) alloti (article 12 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Il est précisé que la consultation est allotie de la manière suivante :

- Lot 01 VRD
- Lot 02 Maçonnerie - Gros œuvre
- Lot 03 Charpente - couverture
- Lot 04 Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 05 Menuiseries intérieures bois
- Lot 06 Cloisons - Doublage - Faux-plafonds
- Lot 07 Carrelage - Faïence
- Lot 08 Peinture
- Lot 09 Electricité - courant forts - courants faibles
- Lot 10 Plomberie, chauffage, ventilation

Cette consultation a été lancée le 4 juin 2024 pour une remise des offres fixée au 5 juillet 2024 à 12H00. Vingt-neuf candidatures ont été réceptionnées avant la date limite de

remise des offres
AGED1
Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/07/2024
004-210402343-20240722-DE_2024_037-DE

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 22 juillet 2024 à 17h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le président propose de retenir les prestataires suivants :

n°	Lot	Nom de l'entreprise Adresse	Montant du Marché H.T.
1	VRD	ATS 35 imp de la Digue 05230 CHORGES	26 953,13 €
2	MACONNERIE - GO	ATS 35 imp de la Digue 05230 CHORGES	79 511,33 €
3	CHARPENTE	Déclaré infructueux au regard d'une offre inacceptable	
4	MENUISERIES EXTERIEURES	LMG 200 rue des Artisans 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS	41 966,50 €
5	MENUISERIES INTERIEURES	SOC EXPLOITATION CHARLES 3 route des Fauvins 05000 GAP	16 667,99 €
6	CLOISONS DOUBLAGE	EURL AC TEC les Barons 05400 FURMEYER	57 447,44 €
7	CARRELAGES	SARL FABRIS 40 route de Neffes 05000 GAP	32 927,62 €
8	PEINTURE	SPINELLE BÂTIMENT 9 rue de la Boiserie 05000 GAP	8 045,91 €
9	ELECTRICITE	SAS CAPARROS ELECTRICITE le Mandaric 04310 PEYRUIS	20 500,00 €
10	PLOMBERIE	SARL L&D PLOMBERIE 10 rue de PerFormances 05000 GAP	64 357,54 €
TOTAL H.T.			348 377,46 €

Prestation Supplémentaires Eventuelles :

Lot n°2 Gros Œuvre

P.S.E. 1 : Rehausse béton du muret existant sur 25 ml d'un montant de 10 000€ HT.

Soit un montant global de marché de : 358 377,46 € HT.

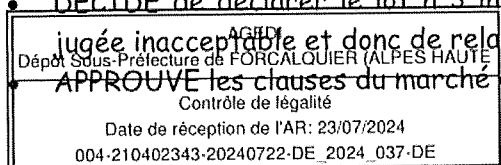
Les coûts unitaires des matériels et des prestations par lot sont détaillés dans le bordereau des prix unitaires de chaque candidat retenu.

Il est précisé que ce montant n'intègre pas le lot n°3 « charpente - couverture ». En effet ce lot est déclaré infructueux suite à la réception d'une seule offre jugée inacceptable (L'article L. 2152-3 du code de la commande publique). Il est ainsi précisé que le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. De ce fait, une nouvelle consultation concernant ce lot sera lancée conformément au code des marchés publics.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir la proposition du Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offre.
- DECIDE de déclarer le lot n°3 infructueux au regard d'une seule offre transmise et jugée inacceptable et donc de relancer une consultation pour ce lot

APPROUVE les clauses du marché définie ci-dessus et à passer avec :



- Lot 01 VRD : ATS 05230 CHORGES
  - Lot 02 Maçonnerie - Gros œuvre : ATS 05230 CHORGES
  - Lot 04 Menuiseries extérieures aluminium : LMG 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS
  - Lot 05 Menuiseries intérieures : CHARLES 05000 GAP
  - Lot 06 Cloisons - Doublage - Faux-plafonds : EURL AC TEC 05400 FURMEYER
  - Lot 07 Carrelage - faïence : SARL FABRIS 05000 GAP
  - Lot 08 Peinture : SPINELLI BÂTIMENT 05000 GAP
  - Lot 09 Electricité - courant forts - courants faibles : SAS CAPARROS 04310 PEYRUIS
  - Lot 10 : Plomberie, chauffage : SARL L & D PLOMBERIE 05000 GAP
- AUTORISE le Président de la Communauté de communes Serre Ponçon Val d'Avance à signer les pièces constitutives du marché avec les candidats retenus et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, conformément à la délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Venterol et la CCSPVA
  - DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme  
 Les jour, mois et an susdits  
 Le Maire  
 Michel PHILIP



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/07/2024 004-210402343-20240722-DE_2024_037-DE